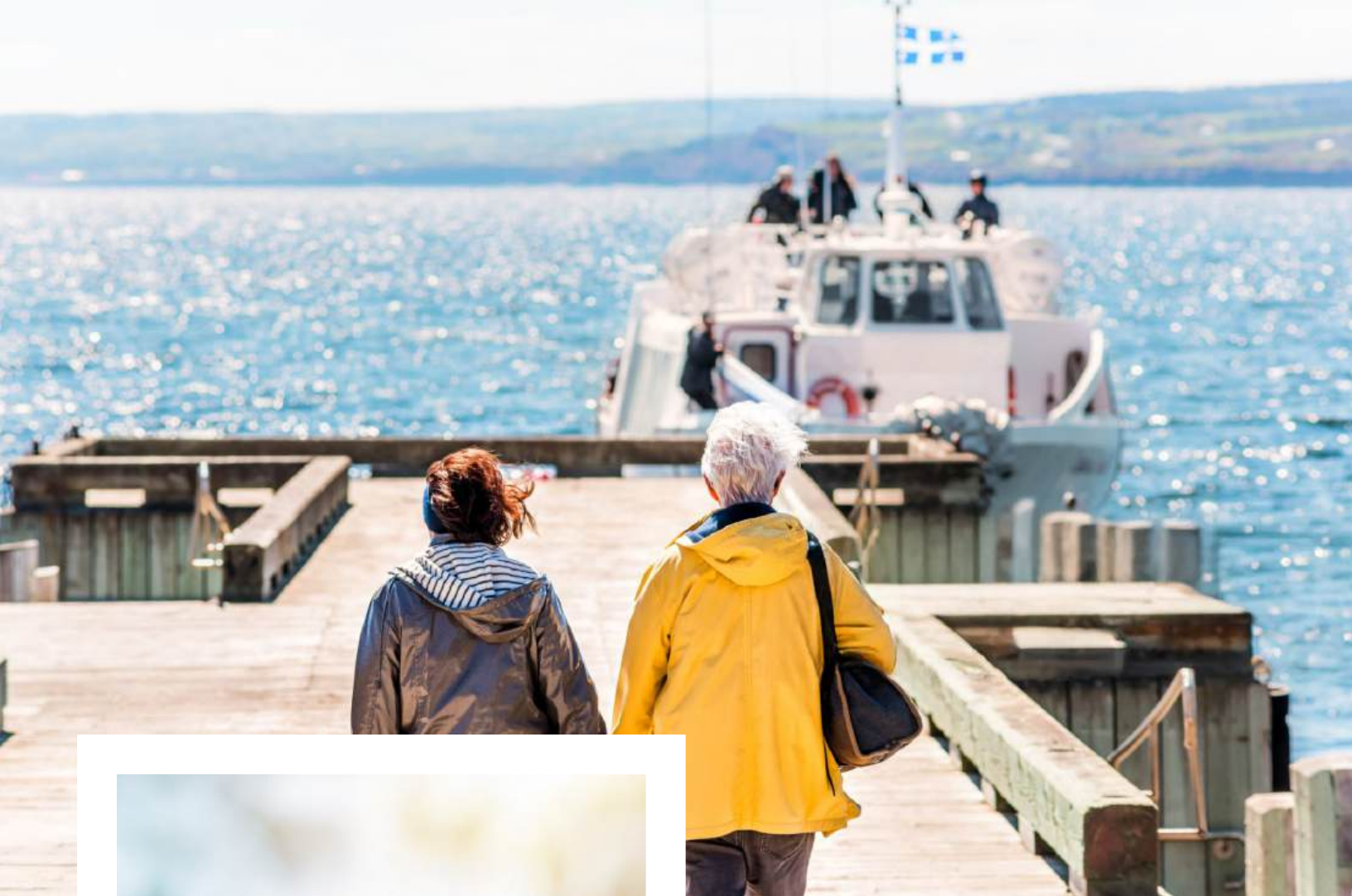




À la **défense** des **Québécois.**

Attentes 20
budgétaires 25



1. Sécurité de la vieillesse

Bonifier immédiatement et de façon permanente de 10 % la Prestation de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés âgés de 65 à 74 ans. Le coût de cette mesure est de 14,255 milliards \$ sur 5 ans, dont 790 millions \$ pour l'année 2025-2026, 3,19 milliards \$ pour 2026-27.

2. Taxe carbone

Rembourser sans condition les 814 millions \$ dus aux Québécois suite aux remboursements anticipés versés aux résidents de sept provinces pour une taxe carbone qu'ils n'avaient pas payée. Le remboursement se fera sous une forme qui sera convenue avec le gouvernement du Québec.

3. Prêt premiers acheteurs

Offrir aux premiers acheteurs, un prêt sans intérêt de 10 ans équivalent à 4 % de la valeur de la propriété, pour un maximum de 20 000 \$, de façon à les aider dans la mise de fonds initiale. Le coût de cette mesure est de 102 millions \$ pour 2025-2026 et 206 \$ millions pour 2026-2027.

4. Logement social

Reconduire et pérenniser l'Initiative pour la construction rapide de logements, qui prend au Québec la forme d'un transfert dédié au logement social et communautaire d'une valeur annuelle de 1,4 milliard \$ sur cinq ans.

5. Transferts en infrastructures

Proposer au Québec et aux provinces un nouveau programme de transferts en infrastructures, sans condition, prenant la forme d'une enveloppe unique.

6. Réseau Yānonhchia'

Sécuriser le financement pour la mise en œuvre des trois phases du Réseau de Financement Habitation Yānonhchia' en matière de logement pour les Premières Nations. Le coût de la mesure est de 150 millions \$ sur quatre ans jusqu'à 2029-2030 et de 350 millions \$ en 2030-2031.



7. Fin des subventions aux hydrocarbures

Mettre fin à toutes les subventions et aides fiscales au secteur des hydrocarbures. Dans ce cadre, mettre fin à toute aide financière visant l'acquisition de petits réacteurs nucléaires modulaires qui seraient utilisés par les secteurs pétrolier et gazier. Pour les aides à l'investissement seulement : 83 milliards \$ d'ici 2035.

8. Accueil des demandeurs d'asile

Rembourser intégralement au Québec les coûts engagés pour l'accueil des demandeurs d'asile, s'élevant à 733 millions \$.



9. Transfert canadien en santé

Bonifier, sans condition, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) de 11,6 milliards \$ sur cinq ans. Une telle augmentation vise à compenser les baisses de transferts en santé aux provinces qui accompagneront la fin des ententes ponctuelles en cours. Pour ce faire, le taux d'indexation des transferts doit augmenter de 3 % à 6 % annuellement. (Évaluation DPB).

10. Assurance-emploi

Reconduire les mesures exceptionnelles de bonification du programme d'assurance-emploi annoncées au printemps 2025, financées par le fonds consolidé. 208 millions \$ supplémentaires pour 2025-2026. Pour 2026-2027, le gouvernement doit s'engager à déposer une réforme en profondeur de l'assurance-emploi.



11. Programme de soutien salarial

Utiliser tout revenu de contre-tarifs pour financer un programme de subventions salarial inspiré de celui mis en place pendant la pandémie de COVID 19.

12. Investissement agricole

Fixer à 350 000 \$ le plafond sans intérêt du programme de paiement anticipé PPA et établir de nouveaux incitatifs fiscaux pour l'investissement en agroalimentaire. Cette mesure entraîne des dépenses fiscales de 400 millions \$ sur cinq ans.



13. Redevance numérique

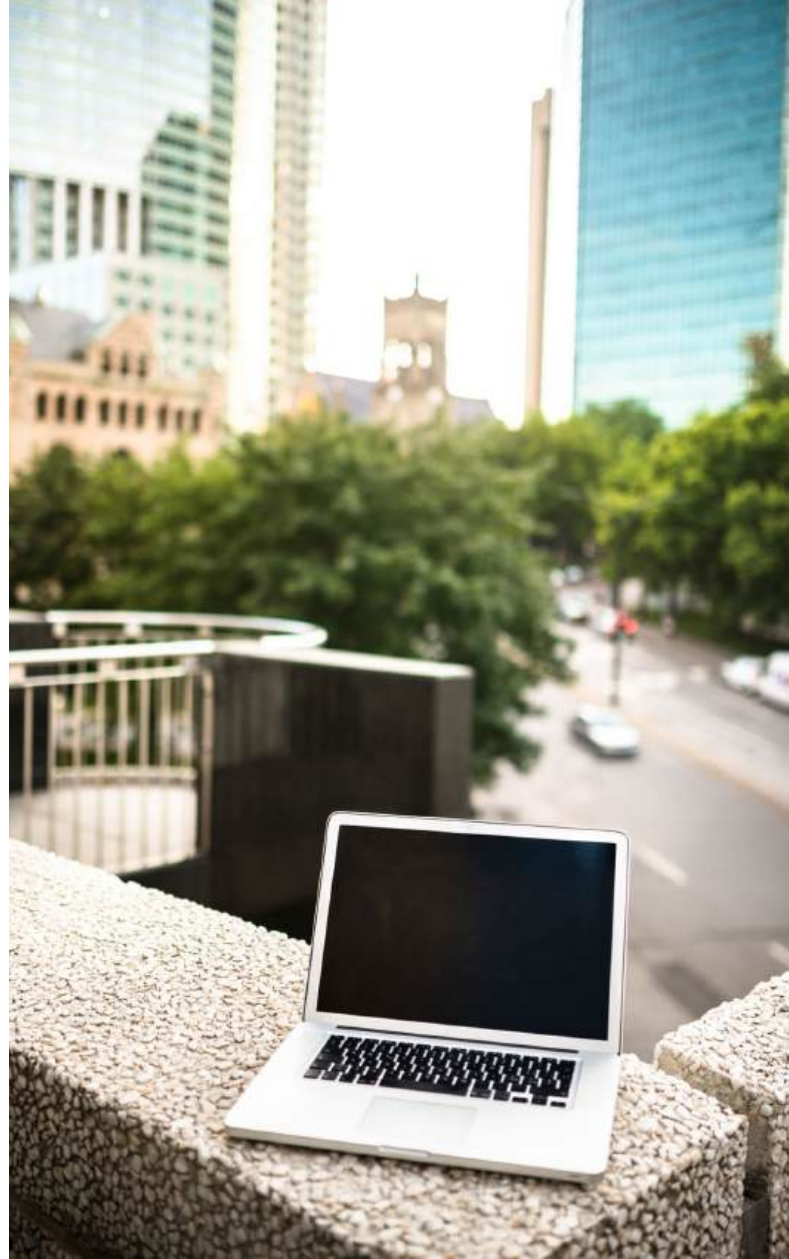
Restaurer la taxe de 3 % sur les services numériques, prenant la forme d'une redevance dont le produit sera administré par le milieu des arts et de l'information. Cette mesure occasionnerait de nouveaux revenus de 7,2 milliards \$ sur cinq ans. Le produit de cette redevance doit être destiné exclusivement au soutien des arts et de la culture, notamment à la production de contenu original francophone, de même qu'au maintien d'une couverture journalistique de qualité dans toutes les régions du Québec et du Canada.

14. Crédit d'impôt médias électroniques

Accorder aux médias électroniques le crédit d'impôt sur la masse salariale des salles de nouvelles, tel que celui offert aux médias écrits, soit 70 millions \$ annuellement.

15. Camionnage

Rendre obligatoire l'émission d'un T4A pour les entreprises sans employés évoluant dans le secteur du camionnage.





16. Paradis fiscaux

Abroger le règlement 5907 (11) 2 de l'impôt, faisant en sorte que les revenus rapatriés de paradis fiscaux avec lesquels le Canada a conclu des accords de partage de renseignements cessent d'être exempts d'impôt au Canada. Cette mesure permettrait des revenus jusqu'à 8,8 milliards \$ par année.

17. Pouvoir fédéral de dépenser

Ajouter à la Loi de mise en œuvre du budget, des mesures législatives encadrant définitivement le pouvoir fédéral de dépenser.

18. Taxe de luxe

Modifier les dispositions de la taxe de luxe qui portent préjudice au secteur québécois de l'aérospatiale.



